

Licence Pro.

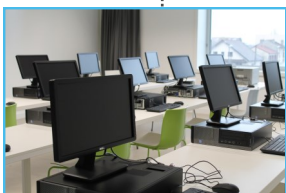
parcours Communication Interactive et Multimédia CIM

■ Formation en alternance



La **licence professionnelle CIM** est un diplôme à finalité professionnelle qui se prépare en un an après un premier cycle universitaire ou un brevet de technicien supérieur.

La formation vise à l'acquisition de compétences pluridisciplinaires liées aux métiers de la communication et de la publicité dans les nouveaux médias (communication, communication visuelle et audiovisuelle, développement informatique).



MÉTIERS

Les diplômés peuvent travailler en agence de communication ou bien dans le service communication d'entreprises, administrations ou organisations. Ils peuvent aussi exercer en indépendant.

Les principaux métiers visés sont :

- Assistant chef de projet multimédia
- Designer Web
- Développeur Web
- Intégrateur
- Webmestre



ADMISSION

La licence CIM recrute des étudiants provenant de trois domaines de formation :

- Informatique (principalement : DUT Informatique, BTS Services Informatiques aux Organisations, BTS Informatique et Réseaux pour l'Industrie et les Services, L2 Informatique)
- Communication visuelle et arts appliqués (principalement : BTS Communication Visuelle, BTS Communication et Industries Graphiques, BTS Design Graphique)
- Communication (principalement : L2 Information - Communication, BTS Communication, DUT Information - Communication)



RYTHME D'ALTERNANCE

Rentrée en septembre.

Une semaine en entreprise / une semaine en formation à l'IUT.

Temps complet en entreprise en fin de cycle.

CANDIDATURE

Capacité d'accueil : 20

Candidature à partir de janvier (information sur le site web de l'IUT).

Sélection sur dossier suivie d'un entretien individuel.

DURÉE DE LA FORMATION

- Durée totale : 12 mois
- Nombre d'heures en formation : 675 heures



140 rue de la Nouvelle
France 93100 Montreuil

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Connaissances générales de la communication et du multimédia

- Processus métiers
- Communication Visuelle
- Communication et culture des médias

Outils, technologies et méthodologies du web I

- Développement et intégration web 1
- Design de sites web
- Outils de création multimédia

Outils, technologies et méthodologies du web II

- Développement et intégration web 2
- Outils de communication émergents
- Processus métiers du Multimédia 2

Compétences complémentaires et professionnelles

- Communication écrite/orale
- Droit du multimédia et d'internet
- Anglais
- Gestion de projet Multimédia

Expérience professionnelle

- Projet tuteuré
- Apprentissage

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Parc technologique et informatique récent, diversifié et étendu.

Logiciels de PAO, design de sites web, traitement audio.

1 étudiant par poste de travail en séance de travaux pratiques.

Possibilité d'obtention du diplôme par VAE.

Moyens matériels de qualité : ordinateurs, matériel audio-visuel, laboratoires de langues.

Sessions de TOEIC organisées au sein de l'IUT.

Bibliothèque,...



En partenariat avec

**ALTERNANCE, MODE D'EMPLOI**

L'alternance est un mode de formation qui associe des enseignements généraux et professionnels et un savoir-faire acquis en entreprise. Au sein de l'entreprise, l'alternant est encadré par un tuteur ou un maître d'apprentissage qui est son référent, et qui le guide pour les missions et les projets qui lui sont confiés. A l'IUT, un tuteur enseignant est responsable du suivi de l'alternant tout au long de son processus de formation.

L'alternance peut se faire par le biais de :

- contrat d'apprentissage : dispositif de formation initiale
- contrat de professionnalisation : dispositif de formation continue.

Selon le diplôme préparé, les formations de l'IUT peuvent être proposées sous contrat d'apprentissage et/ou contrat de professionnalisation

Un tuteur pédagogique est désigné pour chaque alternant. Il est en relation avec le tuteur ou le maître d'apprentissage par le biais d'un entretien bilan, du livret de suivi de l'alternant, de réunions organisées avec le CFA et de visites en entreprise.

Statut et rémunération minimale de l'alternant

Le statut de l'alternant est généralement celui d'un salarié sous contrat à durée déterminée.

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel en cas de convention collective) et en fonction de son âge et de son ancienneté en apprentissage.

Âge de l'apprenti	1ère année	2° année	3° année
< 18 ans	25 %	37 %	53 %
De 18 à 20 ans	41 %	49 %	65 %
De 21 à 25 ans	53 %	61 %	78 %

Dans le cadre du contrat de professionnalisation, la rémunération varie en fonction du niveau de formation initiale de l'alternant et de son âge.

CONTACTS**Responsable pédagogique**

Mario Cataldi
Maître de conférences

Secrétariat du département

Tél. : 01 48 70 37 12
cim@iut.univ-paris8.fr

Service Formation continue et alternance

Tél. : 01 48 70 34 68 - 01 48 70 37 28
apprentissage@iut.univ-paris8.fr